

## Conseil communal de Jalhay du 21 février 2022

Nous avons tout d'abord assisté à la présentation des élèves de la classe de 6ème primaire de l'école de Sart : leur projet "un arbre = un enfant" a été approuvé à l'unanimité. Chaque fois qu'un enfant naîtra à Jalhay, un arbre, un arbuste indigène ou une plante mellifère sera planté dans le but de combattre la déforestation, favoriser un air sain dans la commune et limiter le réchauffement climatique. Le règlement relatif à l'octroi d'une prime communale de naissance ou d'adoption a été adapté pour intégrer ce projet.

Les parents qui déclarent une naissance à l'état civil recevront donc un arbre à planter au printemps ou à l'automne, ainsi qu'une somme d'argent (15 €) pour entretenir cet arbre.

Les modifications demandées par le Groupe OSER concernant le don d'un linge lavable à la naissance, afin de favoriser la démarche Zéro Déchets, n'ont cependant pas été approuvées. Il est vrai que les parents avaient déjà le choix entre une prime de 75 € ou un kit de langes lavables et que peu de personnes ont choisi ce kit. Donner un linge gratuit ne semble dès lors pas une bonne idée aux yeux de la majorité.

Ensuite, également à l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé les conditions du marché public de travaux relatif à la transformation du bâtiment affecté aux services du CPAS (montant : ± 2.862.673 € TVAC). Le projet consiste en la reconstruction complète du bâtiment existant tout en conservant les 3 façades à rue. Le financement se fera via un emprunt de 1.250.000 €, la vente du terrain communal de Priesville (± 420.000 €) et le PIC (Plan d'investissement communal), habituellement réservé aux voiries. Les travaux débuteront vers le mois d'octobre et dureront 2 à 3 ans.
- approuvé les conditions du marché public de services relatif aux travaux d'égouttage (évacuation des terres) à Nivezé – phase 2 et 3 (montant : environ 442.000 € TVAC, à savoir ± 181.118 € TVAC à charge de la commune et 261.000 € TVAC à charge de la SPGE).
- approuvé la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région wallonne pour les technologies de l'information.
- décidé de donner mandat à Intradel pour l'organisation d'actions locales « zéro déchet » durant l'année 2022. La 1ère action de sensibilisation proposée est l'utilisation de langes lavables et la 2ème, la consommation de l'eau du robinet.
- approuvé l'octroi d'une subvention de 120.000 € à l'Asbl « Royal Club Sportif Jalhaytois » pour le renouvellement du terrain et la pose d'un klinkers (montant total : 152.000 €).

Le Conseil a encore, malheureusement, pris acte de la démission de 3 membres (Sabine Minez, Pierre Laoureux et Serge Grilli) de la Commission locale de développement rural (C.L.D.R.).

Dans les divers, nous apprenons que :

- les travaux de la traversée de Jalhay ne sont pas encore planifiés.
- les travaux d'aménagement de la place du Haut-Vinâve devraient commencer avant le mois de juin.
- le marché d'achat de caméras est en cours.

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC (Actions Citoyennes)